

MODIFICATION DE LA SIGNALISATION VERTICALE ROUTIERE
Avenue de la Source, rue de l'Ancienne Mairie, Place des Nymphes, rue des Néréides

ARRETE DU MAIRE N° 104 ST/2003

Le Maire de la Commune de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 et L 2215-1, concernant les pouvoirs de police du Maire,
- **VU** le Code de la Route,
- **VU** le Code de la Voirie Routière,
- **VU** l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,
- **CONSIDERANT** l'aménagement de voirie de type "Giratoire" réalisé carrefour Avenue de la Source, rue de l'Ancienne Mairie, place des Nymphes et rue des Néréides, il y a lieu de modifier la signalisation verticale routière.

A R R E T E

ARTICLE 1

La priorité sera donnée aux véhicules circulant sur l'anneau.

ARTICLE 2

La signalisation mise en place sera conforme à celle des carrefours giratoires "classiques" prévue dans le Livre 1 - 2ème partie.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police Nationale, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des YVELINES
- Commissariat de Police de GUYANCOURT
- Police Municipale
- Centre de Secours Principal de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
- SQYBUS - 9, rue JP Timbaud - B.P. 35 - 78192 TRAPPES CEDEX

Fait à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, le 28 août 2003

Le Sénateur-Maire

A handwritten signature in black ink, reading "Nicolas About". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping tail that extends to the right.

Nicolas ABOUT